Décision de délégation de signature marché Helismur
4 NOVEMBRE 2026

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE BASQUE, DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-PALAIS, DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE GARAZI, DE L'EHPAD DE SARE ET DE L'EHPAD D'HASPARREN

Vu le Code de la santé publique, et notamment dans ses articles L.6143-7, D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu l'Arrêté de prolongation de détachement du 7 mai 2026 du directeur du CNG nommant Frédéric ESPENEL, Directeur du Centre Hospitalier de la Côte Basque, du Centre Hospitalier de Saint-Palais, de l'Etablissement Public de Santé de Garazi, de l'EHPAD de Sare et de l'EHPAD d'Hasparren ;

Vu la convention constitutive de groupement de commandes d'établissement de santé conclue entre les Centre Hospitalier de la Côte Basque, le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, le Centre Hospitalier Universitaire de Limoges, le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et le Centre Hospitalier de Périgueux pour l'acquisition de prestations de services de transports sanitaires héliportés relevant de l'aide médicale urgente des SAMU64A, 33, 87, 86 et 24.

DECIDE

De déléguer à Monsieur Daniel Lespade, Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de la Côte -Basque, le droit de signer toute pièce administrative liée à la procédure de renouvellement du marché acquisition de prestations de services de transports sanitaires par hélicoptère 2027 - 2038

Fait à Bayonne, le 4 novembre 2026

Le Directeur,

Frédéric ESPENEL